

28.08.2012 - 10:00 Uhr

FNS: Le PNR 59 est terminé - Résultats et recommandations /Génie génétique vert en Suisse: Les risques sont faibles, le potentiel n'est pas utilisé

Bern (ots) -

Le Programme national de recherche «Utilité et risques de la dissémination de plantes génétiquement modifiées» (PNR 59) n'a mis en évidence aucun risque lié au génie génétique vert, que ce soit pour la santé ou pour l'environnement. Dans les conditions actuelles, pour l'agriculture en Suisse, le bénéfice économique de cette biotechnologie est modeste. A l'avenir, il pourrait toutefois s'améliorer, avec l'entrée en jeu de variétés combinant différentes caractéristiques, comme une résistance aux herbicides et aux maladies.

L'agriculture suisse est face à un double défi: elle doit à la fois ménager l'environnement et diminuer ses coûts de production pour devenir plus compétitive. Le génie génétique vert peut-il apporter une contribution dans l'accomplissement de ce double objectif? Afin de répondre à cette question et à d'autres interrogations, le Conseil fédéral a chargé le Fonds national suisse (FNS) de réaliser le Programme de recherche «Utilité et risques de la dissémination de plantes génétiquement modifiées» (PNR 59), qui s'achève à présent.

Environnement et santé: pas de risques constatés Deux études menées dans le cadre du PNR 59 ont analysé plus d'un millier de publications scientifiques internationales. Ces travaux concluent qu'à la lumière des connaissances actuellement disponibles, les plantes génétiquement modifiées (PGM) ne sont nuisibles ni pour la santé de l'être humain, ni pour l'environnement. L'apparition d'effets indésirables sur les sites où sont cultivées certaines variétés transgéniques n'est pas une conséquence du génie génétique. Elle est due à de mauvaises pratiques agricoles (comme les monocultures).

Onze projets de recherche ont étudié dans le cadre du PNR 59 les possibles risques environnementaux du blé, du maïs ou des fraises transgéniques. Leurs auteurs concluent au même résultat: ils n'ont pas été en mesure d'établir des effets négatifs sur les insectes utiles, les microorganismes ou la fertilité des sols.

Le génie génétique est contesté, la liberté de choix souhaitée L'utilisation du génie génétique dans la production alimentaire en Suisse est néanmoins contestée. Des études du PNR 59 montrent que seul un quart des consommateurs serait prêt à acheter des denrées alimentaires produites à l'aide du génie génétique. Toutefois, 80% des sondés sont favorables à une liberté de choix entre produits issus ou non du génie génétique.

Quant aux agriculteurs suisses, leur choix de cultiver ou non des PGM à la fin du moratoire actuel dépendrait, entre autres, de la décision des exploitations voisines, et de la rentabilité économique des variétés. Or, pour l'agriculture suisse, cette rentabilité est actuellement relativement faible. Cela pourrait toutefois changer, si la pression des ravageurs augmente - en raison de changements climatiques, par exemple - ou s'il devient possible de cultiver des variétés qui présentent plusieurs caractéristiques nouvelles, comme par exemple des résistances combinées à un herbicide et une maladie.

Les coûts de coexistence diminuent si les exploitations se concertent Fondamentalement, la coexistence de différentes formes agricoles, avec et sans génie génétique, est aussi possible dans un pays structuré en petits espaces comme la Suisse. Elle suppose toutefois une adaptation de la Loi sur le génie génétique, comme le suggère une étude juridique du PNR 59. Les estimations d'une autre étude du PNR 59 montrent qu'actuellement, le bénéfice financier supplémentaire généré par les PGM et les coûts de coexistence (en raison, par exemple, de la distance d'isolation entre les champs et de la séparation des flux de marchandises) s'équilibrent à peu près. Les coûts de coexistence pourraient cependant diminuer si les exploitations agricoles se concertent et fusionnent en zones de production.

Pour l'évaluation des risques, cibler la variété Des études du PNR 59 sur les répercussions environnementales, il ressort le fait suivant: ce n'est pas le procédé d'obtention qui devrait être prépondérant, mais les propriétés de la variété destinée à l'agriculture. Concernant leurs répercussions écologiques, économiques et sociales, les PGM devraient être donc comparées aux plantes conventionnelles (c'est-à-dire non issues du génie génétique). Cette façon de procéder est particulièrement recommandée, car les nouvelles PGM sont presque impossibles à distinguer des plantes obtenues de manière conventionnelle. De fait, un traitement particulier des PGM apparaît de plus en plus discutable d'un point de vue scientifique.

Ce résultat d'analyse concernant l'évaluation des risques revêt aussi de l'importance dans le cadre de la politique des prestations écologiques requises (PER): les PER conditionnent l'octroi des paiements directs aux exploitations agricoles, et ces derniers devraient être accordés en fonction des répercussions écologiques de la culture d'une variété donnée, qu'elle soit issue ou non du génie génétique.

Les essais en plein champ sont nécessaires Les essais en plein champ du PNR 59 ont notamment montré que les plantes se comportaient différemment dans l'environnement protégé d'une serre et en plein air. C'est dans le second cas de figure, seulement, qu'apparaissent les avantages et les inconvénients décisifs pour l'agriculture. Comme les essais en plein champ du PNR 59 ont été à plusieurs reprises la cible d'actes de vandalisme, le programme de recherche propose la mise sur pied d'essais dans des champs protégés, afin d'assurer, en Suisse, le maintien d'une compétence de recherche en matière de biotechnologie végétale.

Publication Comité de direction du PNR 59 (éd.), Utilité et risques de la dissémination de plantes génétiquement modifiées, synthèse du Programme national de recherche 59, éditions vdf Hochschulverlag AG à l'EPF Zurich, 2012.

Programme national de recherche «Utilité et risques de la dissémination de plantes génétiquement modifiées» (PNR 59) Pendant cinq ans, des chercheurs se sont penchés dans le cadre du PNR 59, au travers de 30 projets de recherche, sur l'utilité et les risques des plantes génétiquement modifiées en Suisse, dans des perspectives écologiques, sociales, économiques et politiques. La synthèse aujourd'hui disponible se base sur les résultats de ces projets, ainsi que sur trois vastes analyses de la littérature scientifique portant sur la santé de l'être humain, les risques écologiques, l'agroéconomie et la coexistence. www.pnr59.ch

Le texte de ce communiqué de presse ainsi que deux entretiens vidéo avec Dirk Dobbelaere et Thomas Bernauer seront disponibles sur le site Internet du Fonds national suisse à partir de 10 heures: www.fns.ch > Médias > Communiqués de presse

Contact:

Prof Dirk Dobbelaere
Président du comité de direction du PNR 59
Faculté Vetsuisse
Université de Berne
Tél.: +41 31 631 26 25
e-mail: dirk.dobbelaere@vetsuisse.unibe.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100723727> abgerufen werden.